

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire,  
le **LUNDI 20 DECEMBRE 2021, à 18 Heures 00.**

## **ORDRE DU JOUR**

- Appel nominatif et désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2021
- Convention d'adhésion au service prévention et santé
- Changement d'adresse du siège du Syndicat des eaux
- Amortissement de la chaudière du logement communal
- Autorisation de mandatement pour les dépenses d'investissement 2022
- Rétrocession des espaces verts et voiries – allée des violettes
- Adica – convention pour prestation d'accompagnement
- Avis du conseil pour le projet éolien de Tartiers
- Autorisations d'urbanisme – saisine par voie électronique – conditions générales d'utilisation
- Autorisations d'urbanisme – Convention de mise à disposition du service d'instruction communautaire
- Tarif pour 2022 : Cimetière, Occupation du domaine public, vente de bois, vente de calendriers, location de salle
- Achat d'une parcelle rue des colombiers
- Information au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le Lundi 20 décembre 2021, à 18 Heures 00, à la salle des fêtes Rue du Belvédère, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE, Maire.

**Présents** : Jean-Pierre CORNEILLE, Serge DUFOUR, Denise LETAY, Séverine LAPLACE, Sabine SATIN, Régis DOCTRINAL, Romuald CARRE, Philippe COURCY, Christelle BENICOURT, Ludovic RICHET

**Représentés** : Corinne SYLVOS représentée par Serge DUFOUR

**Absents** : Daniel GUERRICO, Lionel DODARD, Ange BRACQ, Gaëlle ROUX, Dany FOULON, Claire WALKOWIAK, Nathalie TADRIST, Arnaud DUPLANT

Monsieur Romuald CARRE a été désigné comme Secrétaire de Séance.



**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 OCTOBRE 2021**

Le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2021 a été approuvé à l'unanimité.



<b>N° 2021-07-41</b>
<b><i>4-1 FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.</i></b>
<b><i>ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE AUPRES DU CENTRE DE GESTION</i></b>

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

**- DÉLIBÉRATION -**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

Le vote a donné des résultats suivants :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>REFUS DE VOTE</b>
<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



<b>N° 2021-07-42</b>
<b><i>1-2 COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATION DU SERVICE PUBLIC</i></b>
<b><i>Changement d'adresse du siège du syndicat des eaux</i></b>

Le Maire, explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de changer l'adresse du siège du syndicat des eaux de Cuffies Pasly Pommiers afin que les démarches administratives soient plus simples.

Par délibération du conseil syndical du 24 novembre 2021, les membres du syndicat ont approuvé à l'unanimité le changement d'adresse du siège.

Il a donc été convenu que le siège se trouve dans la commune du lieu d'habitation du Président.

Ainsi, actuellement, le Président en place, M Louis PHILIPPE, demeurant à PASLY, la nouvelle adresse du siège sera à la Mairie de Pasly soit 34 rue de l'Urmois 02200 PASLY.

Afin que le Président puisse exécuter ce changement et apporter la modification par avenant dans le statut du syndicat, il est demandé aux communes membres du syndicat: Cuffies, Pasly, Pommiers de délibérer au sein de leurs conseils municipaux à ce sujet.

**- DÉLIBÉRATION -**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la modification de l'adresse du syndicat des eaux de Cuffies, Pasly, Pommiers

Le vote a donné des résultats suivants :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>REFUS DE VOTE</b>
<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



<b>N° 2021-07-43</b>
<b><i>7-10 FINANCES LOCALES – DIVERS</i></b>
<b><i>AMORTISSEMENT DE BIENS</i></b>

Monsieur le Maire informe que l'instruction comptable M14 pour les communes donne la possibilité d'amortir les biens acquis en investissement (compte 21)

En accord avec l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure de l'amortissement permet de retranscrire la composition et l'évolution du patrimoine communal, il est proposé au Conseil Municipal de fixer la durée d'amortissement suivante :

<b>IMPUTATION</b>	<b>NATURE DU BIEN</b>	<b>DUREE AMORTISSEMENT</b>	<b>COMPTE AMORTISSEMENT</b>
21318	Chaudière du logement communal	5 ans	281318